

 **TNM** 47^e
ÉLITE
TOUR NIVERNAIS MORVAN



LIVRE DE ROUTE

@Noémie Morizet



NIÈVRE
le département
www.nievre.fr   

19 >> 22 JUIN
2025

LES PARTENAIRES DU TNM 2025



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT



ÉDITORIAL

Le cyclisme est un sport roi dans notre département, qui a vu naître et grandir une constellation de champions et de championnes. On pense naturellement à quelques familles glorieuses, comme les Bernard ou les Martinez, ou à Josiane Bost, native de Saône-et-Loire mais propulsée sur le toit du monde grâce à son club de Varennes-Vauzelles. Il y en eut bien d'autres, Jean Chassang, Yves Hézard, Frédéric et Magalie Finot, etc. immortalisés en 2008 par Jean-Michel Marchand dans son ouvrage de référence, *Figures du cyclisme nivernais*.

La Nièvre est une terre de vélo, une terre de sport, avant tout ; un habitant sur quatre a une licence dans un de nos 700 clubs et associations – un record en Bourgogne. Pour tous, la Nièvre est un fabuleux terrain de jeu, avec sa géographie faussement indolente. Même le val de Loire recèle son lot de côtes « casse-pattes », et plus on part vers l'est, plus le relief s'anime, se tourmente, du Nivernais central au Morvan.

Depuis plus de quarante ans, le Tour Nivernais-Morvan mène la vie dure au peloton sur les milliers de kilomètres de routes départementales et communales dans lesquels il trace chaque année des parcours toujours exigeants. Rempoter une étape, et à plus forte raison le classement général, cela vous... classe un coureur, très haut dans la hiérarchie du cyclisme amateur.

Mais nos routes se prêtent aux envies d'évasion des cyclistes et cyclotouristes de tous niveaux. On peut s'embarquer en famille, et en toute sécurité, sur les véloroutes qui longent le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire, se lancer

dans l'aventure du Tour de Bourgogne à vélo, ou partir à l'assaut du Morvan, sur plusieurs jours. L'éventail des possibilités est vaste, et il invite à découvrir les beautés insoupçonnées de notre département, que nous considérons objectivement comme le plus beau de France.

Pour une collectivité comme le Conseil départemental, le Tour Nivernais Morvan est un incomparable révélateur des atouts de la Nièvre. C'est pourquoi nous restons un partenaire indéfectible, contre vents retors et marées budgétaires. Autour de Raphaël Deschamps, l'équipe organisatrice illustre les valeurs de solidarité, de ténacité et d'abnégation qui sont à l'œuvre dans le cyclisme et font rêver, chaque année en juin, les spectateurs du TNM au bord de nos routes.

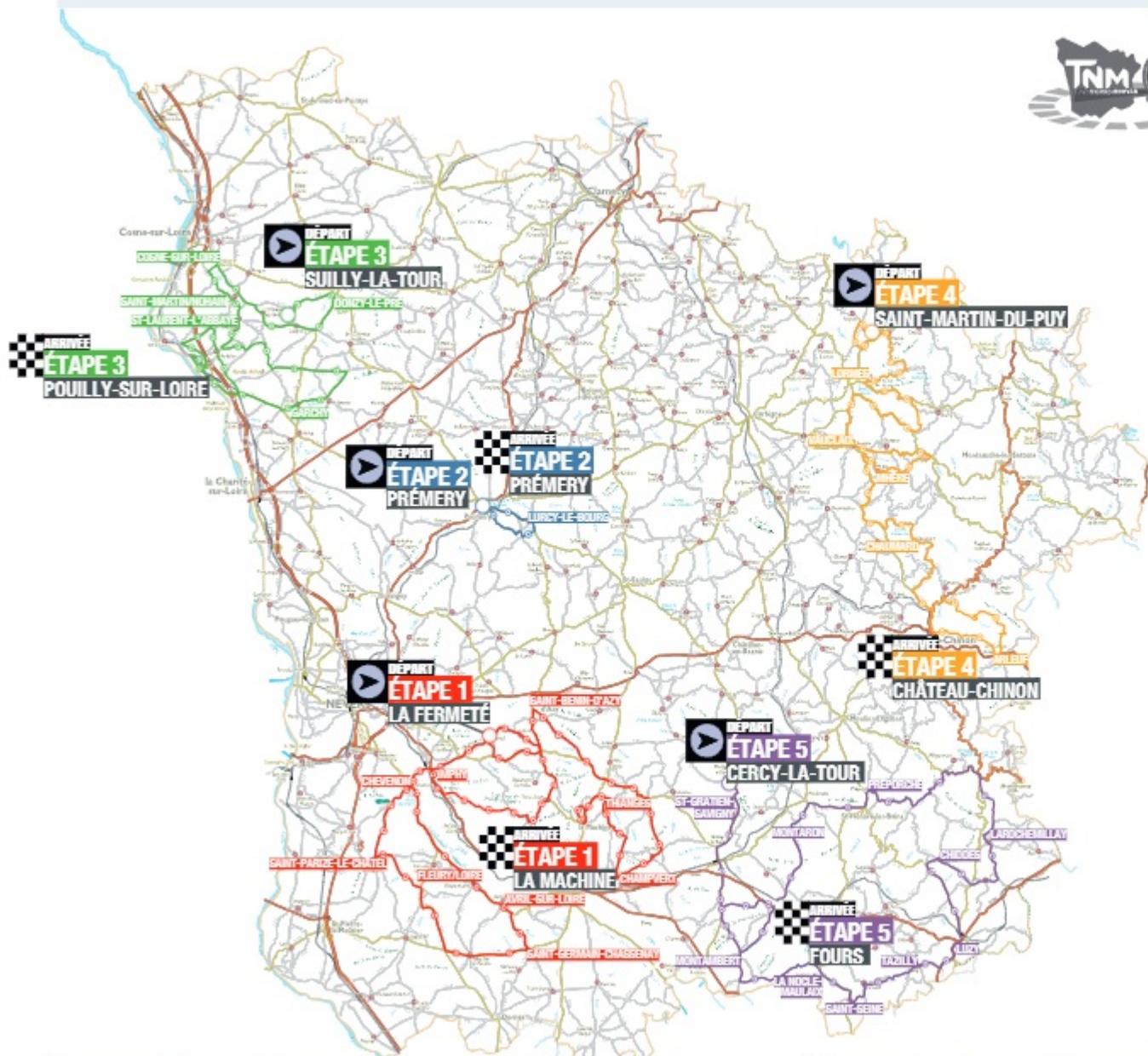
Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental de la Nièvre

LES ÉTAPES DU TNM 2025



TNM 2025



ÉTAPE 1

JEUDI 19 JUN 2025
LA FERMÉTÉ
 > **LA MACHINE**
 154,4 kilomètres

ÉTAPE 2

VENDREDI 20 JUN (matin) 2025
PRÉMERY
 > **PRÉMERY**
 13 kilomètres

ÉTAPE 3

VENDREDI 20 JUN (après-midi) 2025
SULLY-LA-TOUR
 > **POUILLY-SUR-LOIRE**
 92,5 kilomètres

ÉTAPE 4

SAMEDI 21 JUN 2025
SAINT-MARTIN-DU-PUY
 > **CHÂTEAU-CHINON**
 151,2 kilomètres

ÉTAPE 5

DIMANCHE 22 JUN 2025
CERCY-LA-TOUR
 > **FOURS**
 157,7 kilomètres

LÉGENDES DES CARTES ÉTAPES

- | | |
|--|------------------------------------|
| Départ fictif | Départ Réel |
| Sprint | Arrivée |
| PMG 1 | PMG 2 |
| PMG 3 | 58 Sprint KM 58 |
| Déviation Directeurs Sportifs | Parking directeurs Sportifs |
| Parking Officiels | Hôpital |
| Stade | Salle Polyvalente |
| Stationnement Caravane publicitaire | Parkings Motards |
| Stationnement interdit | Zone 30 |
| Mairie | Car-Podium Animation |
| Car-Podium Arbitres | Espace VIP |
| Permanence accueil des équipes | |

LE 47^{ÈME} TOUR NIVERNAIS MORVAN A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS DE

- La ville de LA FERMETÉ
- La ville de LA MACHINE
- La communauté de communes « SUD NIVERNAIS COMMUNAUTÉ »
- La ville de PRÉMERY
- La ville de SUILLY-LA-TOUR
- La ville de POUILLY-SUR-LOIRE
- La communauté de communes « COEUR DE LOIRE »
- La ville de SAINT-MARTIN-DU-PUY
- La ville de CHÂTEAU-CHINON
- La ville de CERCY-LA-TOUR
- La ville de FOURS

LES PARTENAIRES QUI ASSURENT LE SUCCÈS DU TOUR NIVERNAIS MORVAN

- Maillot de leader : **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE**, l'entreprise **CHARPENET**, **COGEP**, et Centre **LECLERC** Coulanges-les-Nevers
- Maillot du meilleur espoir : **RENAULT - GROUPE SIMONNEAU** et la Communauté de Communes Cœur de Loire
- Maillot du classement par points : **GROUPAMA**, **BBF**, **RIFFAULT** et la communauté de communes **SUD NIVERNAIS COMMUNAUTÉ**
- Maillot des grimpeurs : **AUTO-SÉCURITÉ**, **DORAS** et **SNCF VOYAGEURS**
- Maillot des sprints : **LE JOURNAL DU CENTRE**, **CENTURY 21**, **LOOK Cycle Store** et **EXPERT JARDIN**
- Maillot de la performance (maillot des partenaires) : **SNCF VOYAGEURS**, **CAPFUN**, **Atelier de Pierre**, **SARL DELIN**, **SARL PONGE**, **Jean-Luc RENVOYÉ** et école de conduite **HOLIDAYS**
- Vainqueur d'étapes : **CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE**
- Sprint du Kilomètre 58 : **UNSA**
- Classement de la meilleure équipe : **CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

ILS NOUS APPORTENT AUSSI LEUR CONCOURS

- Les voitures officielles de la direction de course
- Les assurances des véhicules et du matériel
- Les résultats informatiques et l'impression des classements
- La couverture radio
- La couverture presse
- Le service médical
- La sécurité est assurée par
- Le vin d'honneur aux arrivées d'étapes
- Les gerbes aux arrivées

RENAULT - GROUPE SIMONNEAU
GROUPAMA
COPIÉFAX
NVS RADIO
LE JOURNAL DU CENTRE et le site **DirectVélo.com**
Docteur Sophie TEIL et le **SDIS 58**
Un détachement de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière
sous le commandement du Commandant HARDOUIN
Les Brigades de Gendarmerie des communes traversées
Les municipalités
Les municipalités



RETROUVEZ LE TOUR NIVERNAIS MORVAN SUR INTERNET

<http://www.tournivernaismorvan.fr>

Vous retrouverez sur le site : Les partenaires, les équipes, les étapes, la course en direct avec les photos, les articles de presse, les résultats et les éditions précédentes.

Courriel : tournivernaismorvan@laposte.net / Président : Raphaël DESCHAMPS : 06.79.84.21.13



Page Facebook : Comité d'Organisation TNM Elites et Juniors
<http://www.facebook.com/COTNM>



Page : @tnm_co
https://twitter.com/tnm_co

COMITÉ ET OFFICIELS

COMITÉ D'ORGANISATION DU TNM

Président d'honneur

Marcel CHARMANT

Président

Raphaël DESCHAMPS

Secrétaire

Jean-Paul GIRARD

Secrétaire-adjoint

Michel FIEVET

Trésorier

Caroline LEROY

Trésorier-adjoint

Yves VINCENT

Membres

Véronique NOËL

Dominique COUTANT

Gilles DEMARIGNY

Yves DUFOUR

Patrick DUMORTIER

Benoît FAVROLT

Matthieu GAUTHIER

Jean-Louis LEGER

Bruno LERASLE

Christophe MALANDAIN

Relations publiques

Michel LAURENT

Chauffeur speaker

Philippe LAUMAIN

Chauffeur véhicule presse

Fabrice JANNOT

Chauffeurs véhicules officiels

Stéphane AUROUX

Christian BOURDIAUX

David CARRE

Stéphane DE ROSSI

Yves DUFOUR

Benoît FAVROLT

Ingrid GOURY

Véronique NOËL

Philippe SIMONIN

Responsable intendance

Jean-Luc PIGOURY

et Denise NERAT

Référent sites de départ

Robert GAGNEAU

Référent sites d'arrivée

Bruno LERASLE

Référent sécurité

Claude CHAUSSARD

et Jean-Louis LEGER

Informatique

Jean-Paul CHANLON

et Christophe MALANDAIN

Web master

Laurence AUROUX

Espace accueil VIP aux départs d'étapes

Véronique NOËL

et Ingrid GOURY

Espace accueil VIP aux arrivées d'étapes

Olivier DESCHAMPS

et Gilles MOUTARDE

Ainsi que tous les bénévoles dont le CLUB CYCLISTE DE VARENNES-VAUZELLES.



CLUB CYCLISTE VARENNES VAUZELLES

OFFICIELS FFC ET PRESTATAIRES TECHNIQUES



Président du Jury

Christophe FLACELIÈRE

Arbitre titulaire 1

Jean-Paul GIRARD

Arbitre titulaire 2

Dominique COUTANT

Arbitre moto 1

Marie-Christine REGNET

Arbitre moto 2

Julien COUTANT

Arbitre moto 3

Martial LEMAITRE

Juge à l'arrivée

Yann VAXILLAIRE

Chronométrateur

Eve GAUVIN

Inspecteur anti-dopage

Michel FIEVET

Ardoisier

Cyril MERLIN

Dépannage neutre

Assistance Course Provence

Informations Radio Tour

Caroline LEROY

Animateur Podium

Guy PAGE

Sonorisation départs/arrivées

France Espace Evénements Podiums

Service médical

Docteur Sophie TEIL

06 19 14 46 33

Ambulance

SDIS 58

Portique arrivée

Rolland Organisation

ÉPREUVE COMPTANT POUR LE CHALLENGE

RAYMOND POULIDOR ROCC 2025



PERMANENCE



JEUDI 19 JUN 2025

Salle de restaurant, de l'ancienne auberge de La Fermeté.

Portable : 06.79.84.21.13

Ouverture de la permanence à 9h00, fermeture à 11h30

coordonnées GPS : N 46.96655 - E 3.33377

- Accueil des équipes
- Remise des dossards coureurs et plaques de cadres
- Remise des bandeaux véhicules officiels, D.S.



*Lors de la permanence, des transpondeurs seront confiés, par le CO TNM, aux équipes. Les directeurs sportifs s'engagent à restituer ces transpondeurs à l'issue de la dernière étape.
NB : Les transpondeurs non restitués seront facturés 50 euros pièce !*

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Elle aura lieu impérativement à 12h00. Salle de restaurant, de l'ancienne auberge de La Fermeté.

NB : Une seule réunion des Directeurs Sportifs aura lieu ce jour-là pour toute la durée de l'épreuve, sauf convocation du directeur de course ou du président du comité d'organisation, par communiqué.

L'ordre des voitures de directeurs sportifs, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort lors de cette réunion.

Détail de l'hébergement :
Se reporter à la fin de ce livre de route page 27.



**Bienvenu en Sud Nivernais,
Une pépite aux multiples
facettes.**

Ses richesses naturelles, Loire, étangs et forêts, offrent un cadre idéal pour des **activités d'itinérance douce** telles que le vélo, le bateau, la pêche et la randonnée.

Son histoire et les industries qui ont façonné le Sud Nivernais sont passionnantes et se révèlent à travers **des sites remarquables**

comme l'enceinte fortifiée de Decize, le Musée de la Mine de La Machine et ses églises romanes classées.

Sud Nivernais Communauté s'engage à promouvoir le développement économique, touristique et environnemental de son territoire. Elle soutient les initiatives locales, favorise l'installation de nouvelles entreprises et encourage le tourisme. La gestion des déchets ménagers, la protection de l'environnement et la solidarité sont également des priorités pour la communauté.

Si vous souhaitez en savoir plus ou vous installer dans la région, n'hésitez pas à visiter le site officiel de Sud Nivernais Communauté pour obtenir toutes les informations nécessaires.



JEUDI 19 JUIN

LA FERMETÉ ► LA MACHINE

ÉTAPE EN LIGNE

154,4 KM



LA FERMETÉ

Commune de
LA FERMETÉ

Cette commune est la réunion en 1793 de deux paroisses : Cigogne et Prye-sur-Ixeure, qui devint La Fermeté. Dans le bois de Gui-l'An-Nef, se trouve une table de dolmen qui atteste l'existence de population celte sur la commune. Des restes gallo-romains furent découverts aux abords du château de Prye, témoins de son ancienneté.

La paroisse est établie en 978.

Une bulle du pape Lucius III, datée de 1182, mentionne la chapelle Saint-Sulpice de Cigogne à La Foulrière. Cette existence est entérinée par Berger du Bouchat, prêtre et curé de Cigogne dans un reçu de 100 livres, émanant du sire de Bolacre le 13 avril 1721. Quelques curés de cette paroisse nous sont connus : Joseph Parent (1744) ; François Bidault en (1763). Le chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : Louis Mary de Rémigny, né en 1693 y fut inhumé le 17 février 1766. Le 7 octobre 1793, l'église fut vendue pour 30 livres, et ses cloches prirent la direction des Carmes de Nevers. Un couvercle de sarcophage d'époque médiévale y fut découvert par Léa et Christian Mariller et reconnu par la DRAC en 2000.

En 1285, selon Jacques Bretel, un certain Jean de Prie se trouve au côté du comte de Sancerre parmi les invités du comte de Chiny, à Chauvency-le-Château pour les festivités du Tournoi.



LA MACHINE



La commune tient son nom d'un lourd manège à chevaux appelé «la machine», qui permettait la remontée des mineurs, mais aussi la circulation du matériel et du minéral. Elle fut populaire pour ses mines de charbon, qui lui permirent jusqu'aux années 1970 d'être une commune très prometteuse en termes d'emplois. Elle fut un moteur économique pour la région. De 1869 à 1946, la houillère de La Machine, sous le contrôle de la Compagnie Schneider, jouit d'une grande prospérité et le développement de la ville s'accélère. Au moment de la nationalisation, la ville compte plus de 6 000 habitants dont un quart est employé dans la mine. La plupart est logée dans des cités ouvrières construites par la Compagnie à proximité des puits.

Au moment de la fermeture du dernier puits en 1974, de nombreux mineurs ont voulu garder la mémoire de leur métier en créant un lieu éducatif, pédagogique mais aussi captivant : le Musée de la Mine. Il a ouvert ses portes en 1983.

Aujourd'hui, la commune compte près de 3600 habitants. Très dynamique sur le plan culturel, sportif et associatif, son programme d'animations annuelles est conséquent. Des événements à renommée nationale s'y déroulent tels que le festival de la machine à rire par exemple.

Le site de l'étang Grénetier, récemment devenu Espace Paulette Lavergne, propose un lieu de villégiature de toutes sortes, entre farniente, parcours sportif et Guinguette. Le plan d'eau est l'attraction majeure de l'été. La tranquillité et le sable sont les principaux atouts de ce lieu de baignade sécurisé. En famille, entre ados, l'étang Grénetier est l'endroit idéal dans le Sud Nivernais pour une après-midi de détente et de farniente. Le site verdoyant, à proximité des anciens terrils des trois siècles d'exploitation minière, présente un cadre très agréable et très diversifié. A quelques encablures de là, en montant les quelques marches, l'univers du palais s'ouvre... En effet, on retrouve la Guinguette de l'étang. Elle propose buvette, restauration rapide, des spécialités de poissons ou repas de groupe dans une salle spécialement aménagée au bord de l'étang, à l'orée de la forêt.

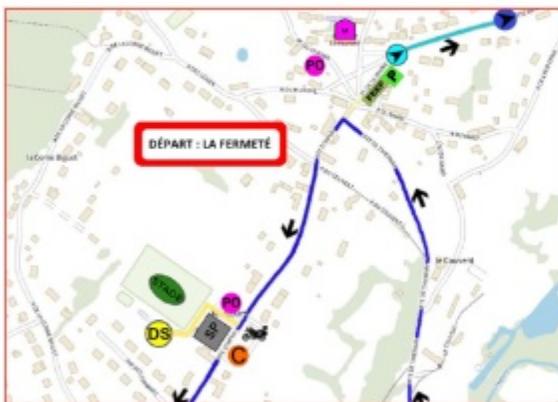
<http://www.mairie-la-machine.fr>

PROFIL DE L'ÉTAPE



ARRIVÉE

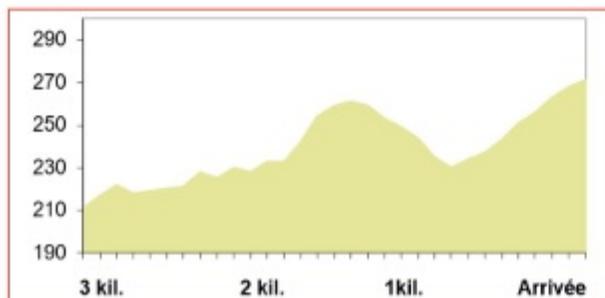
DÉPART



- Déjeuner des suiveurs > salle polyvalente de La Fermeté, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels > Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement caravane publicitaire > Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Parking du stade, derrière la salle polyvalente.
- Sanitaires, local du stade.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, Place de la mairie.
- Présentation des équipes, suivant l'ordre, du tirage au sort, de l'ordre des voitures DS.
Voiture N° 1 = 12H50, voiture n° 2 = 12h52, voiture N° 3 = 12h54, etc...
- Rassemblement de départ et mise en formation des véhicules > Parking de la salle polyvalente, à 13h45.
- Départ fictif > Place de la mairie, à 13h58 (distance du départ fictif = 200 mètres).
- Départ réel, sur la D172, au niveau du panneau sortie de ville, à 14h00.



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



- Circuit de 4,100 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue Jean Jaurès.
- Stationnement des directeurs sportifs : Place des fusillés.
- Stationnement des officiels Place de la victoire.
- Stationnement caravane publicitaire dans la Cour du Musée de la mine.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Place de la victoire.
- L'arrivée sera jugée Avenue de la République, au terme d'une ligne droite de 300 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé dans la Cour du Musée de la mine.
- Salle des classements : Car Podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : Car Podium Rolland Organisation.
- Contrôle médical : local ACL, place de la victoire.

JEUDI 19 JUIN

LA FERMETÉ ▶ LA MACHINE

ÉTAPE EN LIGNE

154,4 KM



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES		
Parcours	Restants		caravane	course	
Rassemblement DS : Parking du stade, derrière la Salle Polyvalente			13:25	13:58	
Départ fictif : Place de la Mairie, D172 L : 0,2 km					
0	154,4	Départ réel : D172 Panneau sortie La Fermeté	13:30	14:00	
2,0	152,4	Danger Pont Rétrécissement	13:32	14:02	
3,0	151,4	C201	à droite	13:34	14:04
3,8	150,6	Limon		13:35	14:05
5,3	149,1	MG 3 : Limon L : 1,1 km	13:37	14:07	
6,5	147,9	D9	à droite	13:38	14:08
7,0	147,4	Petit Lugues		13:39	14:09
7,2	147,2	D18	à droite	13:39	14:09
7,8	146,8	Grand Lugues		13:40	14:10
11,2	143,2	D18	à droite	13:45	14:15
12,4	142,0	Direction La Fermeté	à droite	13:46	14:16
13,0	141,4	Thiernay		13:47	14:17
13,6	140,8	Direction La Fermeté	tout droit	13:48	14:18
14,3	140,1	Danger Pont Rétrécissement		13:49	14:19
14,5	139,9	La Fermeté		13:49	14:19
14,8	139,6	D172	à gauche	13:50	14:20
15,1	139,3	SPRINT : Face à la Salle Polyvalente	13:50	14:20	
15,1	139,3	Danger Succession de 3 ralentisseurs	13:50	14:20	
18,1	136,3	D18	à droite	13:54	14:24
18,2	136,2	D172	à gauche	13:54	14:24
21,8	132,6	Imphy		13:59	14:29
22,2	132,2	D172	à droite	14:00	14:30
22,3	132,1	D200	à gauche	14:00	14:30
24,8	129,6	Chevenon		14:03	14:33
25,2	129,2	Rond Point 2 ^{ème} sortie D200		14:04	14:34
25,3	129,1	Danger 2 Coussins Berlinois successifs	tout droit	14:04	14:34
26,0	128,4	Danger Terre-plein central et ralentisseurs sur 500 m		14:05	14:35
28,5	125,9	D203	à gauche	14:08	14:38
33,6	120,8	Saint-Parize-le-Châtel		14:15	14:45
34,1	120,3	Rond Point 2 ^{ème} sortie D133		14:16	14:46
36,3	118,1	D263	tout droit	14:19	14:49
40,7	113,7	D13	à droite	14:25	14:55
41,1	113,3	Les Bruyères-Radon		14:26	14:56
41,7	112,7	Danger 2 Coussins Berlinois successifs		14:26	14:56
48,1	106,3	D978a	à gauche	14:35	15:05
50,6	103,8	Neuville-lès-Decize		14:39	15:09
50,8	103,6	Danger Terre-plein central 150 m		14:39	15:09



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcourus	Restants		caravane	course
56,5	97,9	Saint-Germain-Chassenay	14:47	15:17
56,7	97,7	KM 58 : face au n°12	14:47	15:17
56,8	97,6	D182 à gauche	14:47	15:17
61,3	93,1	Danger Pont Rétrécissement	14:53	15:23
61,4	93,0	D116 à gauche	14:53	15:23
66,2	88,2	Fleury-sur-Loire	15:00	15:30
66,4	88,0	D116 tout droit	15:00	15:30
71,9	82,5	D13 tout droit	15:08	15:38
77,7	76,7	Chevenon	15:15	15:45
79,1	75,3	Rond Point 1 ^{er} sortie D200	15:17	15:47
81,6	72,8	Imphy	15:21	15:51
82,0	72,4	D172 à droite	15:21	15:51
82,4	72,0	Danger Succession de 2 ralentisseurs	15:22	15:52
83,8	70,6	SPRINT : en face du Salon Christelle Coiffure	15:24	15:54
85,4	69,0	D206 à gauche	15:26	15:56
85,6	68,8	Danger Coussins Berlinois	15:26	15:56
89,2	65,2	Les Essarts	15:31	16:01
89,6	64,8	Danger Coussins Berlinois	15:32	16:02
89,9	64,5	Danger Ralentisseur	15:32	16:02
90,1	64,3	Danger Coussins Berlinois	15:32	16:02
90,2	64,2	MG 3 : Château d'eau L : 4,8 km	15:33	16:03
95,7	58,7	D123 à gauche	15:40	16:10
98,2	56,2	Trois-Vèvres	15:43	16:13
99,0	55,4	D9 à gauche	15:45	16:15
99,5	54,9	SPRINT : Face au Château-d'eau	15:45	16:15
104,4	50,0	Petit Lugues	15:52	16:22
107,3	47,1	Montgoublin	15:56	16:26
109,0	45,4	D26 à droite	15:58	16:28
110,0	44,4	Mousseaux	16:00	16:30
110,5	43,9	MG 3 : face à D204 L : 1,5 km	16:00	16:30
116,5	37,9	D18 tout droit	16:08	16:38
117,3	37,1	D26 à droite	16:09	16:39
119,7	34,7	D26 / D34 tout droit	16:13	16:43
124,5	29,9	D169 à droite	16:19	16:49
125,3	29,1	MG 3 : face à D271 L : 1,7 km	16:20	16:50
129,5	24,9	Verneuil l'Usage	16:26	16:56
130,1	24,3	D136 à droite	16:27	16:57
130,2	24,2	Danger Écluse	16:27	16:57
130,8	23,6	Verneuil Le Bourg	16:28	16:58
131,1	23,3	Danger Ralentisseur x2	16:28	16:58
135,3	19,1	Champvert	16:34	17:04
135,5	18,9	D205 à droite	16:34	17:04
139,7	14,7	D205 à gauche	16:40	17:10
140,7	13,7	Bussière	16:41	17:11

141,6	12,8	D205	à droite	16:43	17:13
143,5	10,9	D205	à gauche	16:45	17:15
143,8	10,6	D194	à droite	16:46	17:16
145,1	9,3	Thianges		16:47	17:17
145,2	9,2	Rue de la Poullaterie C1	à gauche	16:48	17:18
146,8	7,6	D34	à gauche	16:50	17:20
148,5	5,9	La Machine		16:52	17:22
149,3	5,1	Entrée du circuit		16:53	17:23
150,3	4,1	MG3 : 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée L : 1 km		16:54	17:24
150,4	4,0	D9	à droite	16:55	17:25
151,7	2,7	Rue de l'Étang Neuf	à droite	16:56	17:26
152,3	2,1	Rue Jean-Jacques Rousseau	à droite	16:57	17:27
153,0	1,4	Rue Pierre Curie	à gauche	16:58	17:28
153,4	1,0	D34	à droite	16:59	17:29
154,4	0,0	ARRIVÉE : AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE		17:00	17:30



Détail étape 1

PMG		
PMG 3	Limon (L : 1,1 km)	KM : 5,3
PMG 3	Les Essarts (L : 4,8 km)	KM : 90,2
PMG 3	Mousseaux (L : 1,5 km)	KM : 110,5
PMG 3	face D271 (L : 1,7 km)	KM : 125,3
PMG 3	La Machine (L : 1,0 km)	KM : 150,3

SPRINTS	
La Fermeté	KM : 15,1
Imphy	KM : 83,8
Trois-Vèvres	KM : 99,5

KM 58	
Saint-Germain-Chassenay face au n° 12	KM : 56,7

VENDREDI 20 JUIN MATIN

PRÉMERY ▶ PRÉMERY

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

13 KM



Située à environ 2 h 30 de Paris, implantée entre la Loire, la Puisaye et le Parc Naturel Régional du Morvan et dominée par d'importants massifs forestiers, Prémery dépend de la Communauté de Communes Les Bertranges ; elle était autrefois la capitale du charbonnage car en 1886 les trois frères Lambiotte avaient choisi cette localité pour y implanter une industrie unique au monde : la production de charbon de bois. Et cinq ans après, elle embauchait déjà 300 ouvriers ! Et au fil des années, se sont 900 personnels qui y travaillaient. Malheureusement, en 2002 cette usine a fermé ce qui a évidemment engendré un choc, pas seulement local.

Mais les élus et la population ne se sont pas résignés, ce qui a permis à la localité de reprendre vie. C'est ainsi que le site est partiellement occupé par des entreprises qui se sont implantées progressivement et à ce jour se sont environ 200 emplois qui ont été créés. Sans compter la quarantaine d'artisans et commerçants.

Prémery est aussi la cité des personnalités : **Nicolas APPELEINE**, né en 1405 dans une maison à colombage toujours présente près de la collégiale où il fut reçu chamoine ; il consacra sa vie au service de Dieu, des pauvres et malades. Des miracles justifiant sa réputation c'est pourquoi, à son décès, le Roi Louis XI, malade, demanda à porter sa robe ; **Emile ARCHAMBAULT**, homme politique né à Prémery en 1793 : député, il était un opposant à la monarchie ; **Alix MARQUET**, né en 1875 sculpteur ayant réalisé de nombreuses œuvres dont le monument de Prémery (femme en deuil embrassant un casque) ; on lui doit aussi la statue en bronze du soldat français qui orne le monument aux Morts de Nevers ; il a habité une demeure toujours existante, rue de Nièvre ; **André BRUNOT**, acteur né à Prémery en 1879 qui a tenu des rôles dans une trentaine de films (rôle d'Emile Lecouvreur dans « Hôtel du Nord », rôle de Mascarille dans « les Précieuses Ridicules » ; il est entré à la Comédie Française en 1903 et en fut le Doyen de 1939 à 1948 ; **Maurice MIGNON**, né en 1882 à Prémery, professeur universitaire à Lyon qui deviendra le directeur des études au centre universitaire méditerranéen.

C'est également une ville où tous les atouts sont réunis ! Du côté animations, les associations et les bénévoles qui la composent se dépensent sans compter pour réunir les habitants en proposant des animations diverses, pour tous les goûts et tous âges. Labellisée « station verte » en 2023, la ville le doit à son étang qui fait le bonheur tant



des « carpistes » que les amateurs de fritures. D'ailleurs la qualité du site lui valu le label national de la promotion des parcours de pêche sportifs ! Et de par sa beauté, le calme et le charme de son environnement, le Département vient de le classer comme site romantique... avis aux amoureux de tous âges !

Un autre site magique et reposant existe : la **Réserve Naturelle Régionale des Mardelles** qui s'étend sur 250 hectares, véritable richesse floristique et faunique. Ce magnifique endroit forestier protégé et agrémenté d'une cinquantaine de mardelles, est un milieu tourbeux représentant un intérêt écologique majeur : 142 espèces de flore dont 20 sont protégées comme l'osmonde royale et 60 espèces de faune dont 17 sont protégées comme l'engoulevent d'Europe et la cigogne noire. Elle représente également un intérêt scientifique exceptionnel en terme de palynologie, renfermant de nombreuses données polliniques datant de plus de 1500 ans !

Enfin, pour ceux qui veulent seulement se limiter à la visite de la ville à travers son joli fleurissement, il leur faudra contempler son **château du XIV^e siècle**, ancienne propriété des évêques de Nevers inscrite à l'inventaire des bâtiments historiques depuis 1923, et sa collégiale Saint Marcel du **XII^e siècle**, classée, dont les deux cloches ont été nommées Marguerite-Henriette et Marie-Françoise, après avoir été bénites par l'évêque de Nevers le 7 juillet 1844.

En résumé, Prémery, ville calme, offre un cadre idéal pour les balades, la pêche, le sport et autres activités extérieures. Dotée de tous les commerces, elle offre un panel de services dont la Maison des Services dont le fonctionnement est assuré par la Communauté de Communes Les Bertranges, sans oublier son tissu associatif riche et varié qui la rend très agréable à vivre : une ville à la campagne fière de son passé et confiante en son avenir !

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		premier coureur	denier coureur
Rassemblement DS : Place du Champ de Foire			09:30	11:20
Podium Départ : Sortie Stade Robert Gomez D115, Route de Cervenon				
0	13,0	Départ : D115	09:30	11:20
0,1	12,9	Danger Ralentisseur à gauche	09:30	11:20
1,7	11,3	Cervenon	09:32	11:22
4,6	8,4	D107 Route des Ouches à droite	09:36	11:26
5,2	7,8	C7 tout droit	09:36	11:26
5,3	7,7	C7 Direction Pignault à gauche	09:37	11:27
6,3	6,7	Danger Pont Rétrécissement	09:38	11:28
6,5	6,5	D38 à gauche	09:38	11:28
7,6	5,4	Lurcy-le-Bourg	09:40	11:30
10,8	2,2	Prémery	09:44	11:34
12,7	0,3	Grande Rue à gauche	09:46	11:36
12,8	0,2	Rue de la Gare à gauche	09:47	11:37
13,0	0,0	Arrivée	09:47	11:37



Détail étape ⓘ

▶ DÉPART ET ARRIVÉE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM

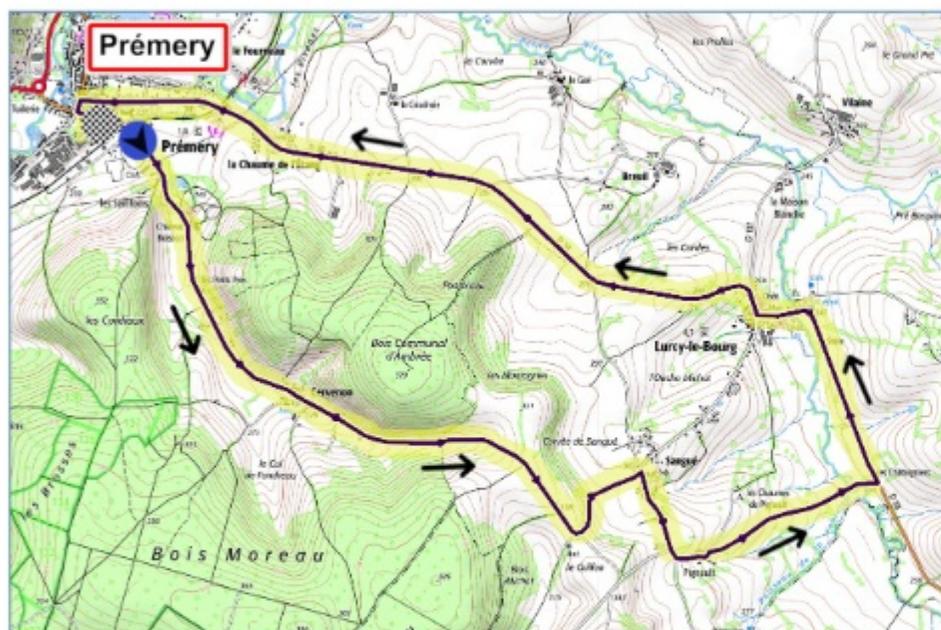


VENDREDI 20 JUIN MATIN

PRÉMERY ▶ PRÉMERY

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

13 KM



DÉPART

- Rassemblement des officiels > Place du champ de foire.
- Rassemblement caravane publicitaire > Place du champ de foire.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place du champ de foire.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Place du champ de foire.
- Sanitaires, Stade Robert Gomez
- Les coureurs doivent se présenter 15 minutes avant leur départ, Sortie du stade Robert GOMEZ.
- Départ du premier coureur à 09h30.
- Départ des coureurs, toutes les minutes.
- Les dix premiers coureurs du classement général, soit les dix derniers départs seront donnés toutes les deux minutes.
- Départ, stade Robert GOMEZ, au niveau de la salle polyvalente.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



 Départ réel
 Déviation
 des directeurs sportifs



Arrivée

PROFIL DE L'ÉTAPE



ARRIVÉE

- Déviation des directeurs sportifs, 50 mètres, à gauche, avant la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue de la gare, Place du champ de foire.
- Stationnement des directeurs sportifs : Place du champ de foire.
- Stationnement des officiels : Place du champ de foire.
- Stationnement caravane publicitaire : Place du champ de foire.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Place du champ de foire.
- L'arrivée sera jugée : 34 rue de la gare, au terme d'une ligne droite de 150 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place du champ de foire.
- Salle des classements : Car Podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : Car Podium Rolland Organisation.
- Retour des véhicules sur le lieu de départ : Avenue de la gare, à gauche Rue de la gare, route de Cervon.
- Déjeuner des coureurs : salle des fêtes de Prémery, à partir de 12h00



SUILLY-LA-TOUR



Une commune dynamique et accueillante

Suilly-la-Tour est une commune charmante et dynamique, située au nord du département de la Nièvre, en cœur de Loire, entre la vallée du Nohain et de l'acotin.

Sa superficie est de 3691 ha, pour une population de 602 habitants

Elle possède de nombreux atouts tant au niveau de l'économie de proximité, avec l'agriculture et l'exploitation de la pierre depuis des siècles, qu'au niveau de la vie locale, avec ses nombreuses associations, artisans et restaurants.

Les efforts de revitalisation du centre bourg et les diverses infrastructures mises en place, comme le cabinet d'infirmière et la maison des assistantes maternelles, montrent une volonté de maintenir et de développer une qualité de vie pour ses habitants.

C'est également un lieu riche en patrimoine, avec ses lavoirs, ses châteaux et son église classée monument historique.



Vivre pleinement, vivre intensément en COEUR DE LOIRE !

À l'occasion de l'édition 2025 du Tour Nivernais Morvan, laissez-vous séduire par le cœur vibrant de notre territoire ! La communauté de communes Cœur de Loire rassemble 30 communes, soit environ 25 000 habitants sur un territoire de 720 km². Il s'organise autour d'une ville centre, Cosne-Cours-sur-Loire, deuxième pôle urbain et économique du département, accompagné de 3 pôles de proximité : Donzy, Neuvy-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire, qui accueillent commerces et services.

Sa particularité ? C'est ici que se situe le milieu de la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe !

Cette situation exceptionnelle en fait un lieu idéal pour être en lien avec la nature, ou encore sortir et s'amuser en famille ou entre amis : descente de la Loire en canoë Rabaska, dégustation des vins des AOC de Pouilly et du Giennois dans des lieux insolites, balade sur l'ancienne Nationale 7, l'emblématique « route des vacances » à vélo électrique, exploration de la Loire des Îles... En Cœur de Loire des expériences inoubliables vous attendent !

Située à 2h00 de la Région Parisienne et des aéroports par l'autoroute, à 35 min en train de Nevers, à 1h00 de Bourges et d'Auxerre, sa situation centrale permet également de



POUILLY-SUR-LOIRE



Une petite ville à la renommée internationale

La ville de Pouilly-sur-Loire a déployé les grands moyens pour se redynamiser et parfaire sa qualité d'accueil.

Bercée par les rives de la Loire, elle dévoile un patrimoine naturel pittoresque et un patrimoine viticole renommé dans le monde entier.

Située à seulement deux heures de Paris, à mi-distance de la source de la Loire et de son embouchure, elle jouit d'une situation géographique idéale.

La Loire des îles, en référence à son lit en tresse, dévoile des paysages variés dont profitent les touristes, ainsi que les amateurs de sport et loisirs de pleine nature. Le Pavillon du Milieu de Loire, maison de la nature et de l'environnement propose une programmation variée d'expositions, de conférences et d'animations.

Microclimat et terroir propice confèrent au Pouilly-Fumé, vin blanc de notoriété internationale, une typicité remarquable. L'œnotourisme dont profite la ville de Pouilly et ses alentours, contribue à l'essor économique local avec une vitrine exceptionnelle, la Tour du Pouilly Fumé.

De part son positionnement en tant que pôle économique de proximité, la ville propose une diversité de services pour tous les âges, de la petite enfance aux séniors. Ses commerces de proximité, son marché hebdomadaire, le vendredi matin, et son tissu associatif dynamique sont de réels atouts.

découvrir de nombreux sites renommés : Sancerre, Vézelay, La Charité-sur-Loire Ville d'art et d'histoire, le Château de Guédelon, les Châteaux de la Loire, le Parc naturel du Morvan...

Une escapade nature et gourmande

Riche de 5 Appellations d'Origine Contrôlée ou Protégée (Pouilly-sur-Loire, Pouilly-Fumé, Sancerre, Coteaux du Giennois et Crottin de Chavignol), Cœur de Loire est un territoire réputé pour son art de vivre, attirant chaque année de nombreux touristes. Les vignobles du Val de Loire offrent en effet un environnement naturel préservé, magnifié par la présence de la Loire.

Un territoire idéal pour s'y installer

Grâce à ses prix immobiliers très attractifs, ses services culturels et de loisirs, ses structures d'accueil pour la petite enfance et la jeunesse ou encore ses services de santé, Cœur de Loire a su accueillir des entreprises d'excellences dans leur domaine. Ce tissu économique et associatif dynamique, sa gastronomie reconnue et sa situation centrale et de proximité avec les bassins Parisiens et Lyonnais, font de Cœur de Loire un territoire idéal pour commencer une nouvelle vie !

SUILLY-LA-TOUR ► POUILLY-SUR-LOIRE

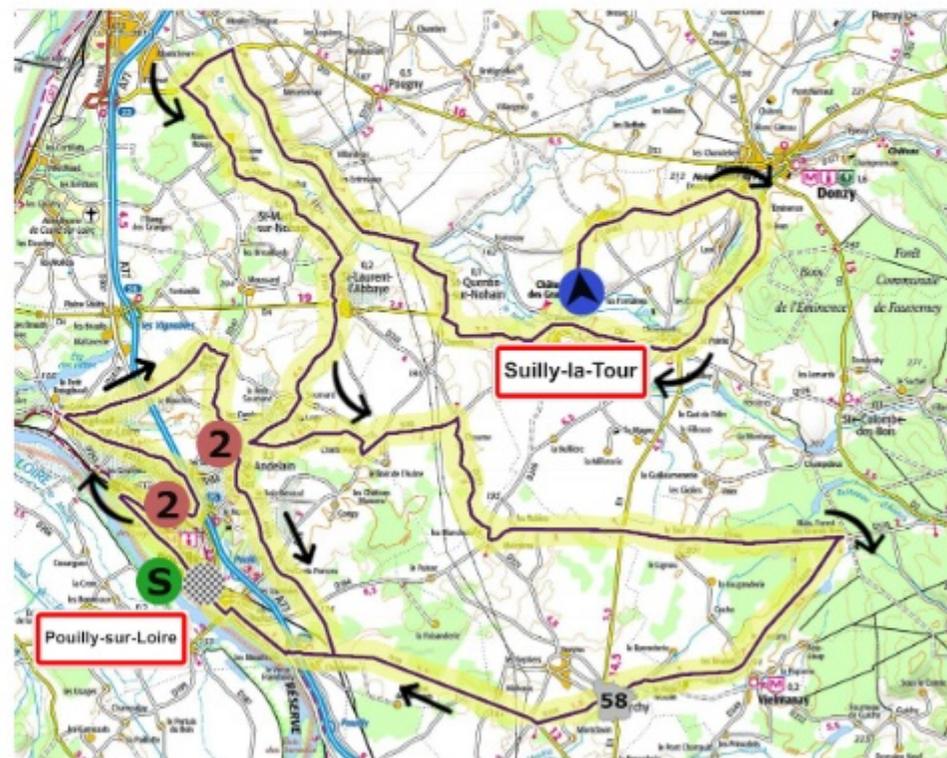
ÉTAPE EN LIGNE

92,5 KM

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ		HORAIRES	
Parcours	Restants			caravane	course
Rassemblement DS : Cour du Château				14:50	15:20
Départ fictif : Mairie, D4 Rue Saint Symphorien, D404 Rue du Moulin Ecorce. L : 0,8 km					
0	92,5	Départ réel : D404 / C3 Le Vernoy		15:00	15:30
1,4	91,1	D163	à droite	15:01	15:31
5,0	87,5	Donzy-le-Pré		15:06	15:36
5,1	87,4	Rue de la Justice	à droite	15:06	15:36
5,4	87,1	Danger Ralentisseur		15:07	15:37
5,6	86,9	Danger 3 ponts successifs		15:07	15:37
6,0	86,5	D1	à droite	15:08	15:38
9,6	82,9	Champcelée		15:13	15:43
9,8	82,7	D4	à droite	15:13	15:43
11,2	81,3	Suilly-la-Tour		15:15	15:45
15,5	77,0	C4 Route des Grandes Bouchures	à droite	15:21	15:51
16,1	76,4	Saint-Quentin-sur-Nohain		15:21	15:51
16,3	76,2	Danger Rétrécissement		15:22	15:52
17,4	75,1	Danger Rétrécissement + choc route sur pont x 2		15:23	15:53
17,6	74,9	D163	à gauche	15:24	15:54
18,6	73,9	Villiers		15:25	15:55
18,7	73,8	Danger Écluse		15:25	15:55
19,0	73,5	D153	tout droit	15:25	15:55
19,4	73,1	Danger Écluse		15:26	15:56
20,2	72,3	D163	tout droit	15:27	15:57
24,1	68,4	Rond Point 3 ^{ème} sortie D33		15:32	16:02
25,5	67,0	Rond Point 3 ^{ème} sortie D118		15:34	16:04
27,0	65,5	Coene-Cours-sur-Loire		15:36	16:06
31,2	61,3	D153	à droite	15:42	16:12
32,0	60,5	Saint-Laurent-l'Abbaye		15:43	16:13
32,2	60,3	D4	à gauche	15:43	16:13
32,3	60,2	D153	à droite	15:44	16:14
34,2	58,3	Soumard		15:46	16:16
36,3	56,2	D553b		15:49	16:19
38,7	53,8	Chambeau		15:52	16:22
39,3	53,2	D28		15:53	16:23
41,6	50,9	D221		15:56	16:26



Détail étape ⓘ



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
42,0	50,5	Chaume	15:57	16:27
44,4	48,1	D221 à droite	16:00	16:30
44,4	48,1	Mézières	16:00	16:30
44,7	47,8	D184 à gauche	16:00	16:30
47,8	44,7	D184 / D1 tout droit	16:05	16:35
52,7	39,8	D125 à droite	16:11	16:41
56,3	36,2	D125 / D222 tout droit	16:16	16:46
59,2	33,3	Garchy	16:20	16:50
59,3	33,2	KM 58 Rue du Champ de Foire	16:20	16:50
59,5	33,0	D1 à droite	16:21	16:51
59,5	33,0	D125 à gauche	16:21	16:51
61,2	31,3	D38 à droite	16:23	16:53
66,0	26,5	Entrée du circuit	16:30	17:00
66,8	25,7	Rond Point 2 ^{ème} sortie	16:31	17:01
67,1	25,4	Rond Point 1 ^{ère} sortie	16:31	17:01
67,2	25,3	Pouilly-sur-Loire	16:31	17:01
67,2	25,3	D28a à droite	16:31	17:01
68,0	24,5	1^{er} passage sur la ligne d'arrivée	16:32	17:02
68,8	23,7	D243 à gauche	16:33	17:03
69,0	23,5	D243 à droite	16:34	17:04
72,5	20,0	D153 à droite	16:38	17:08
72,5	20,0	Les Loges	16:38	17:08
73,2	19,3	MG 2 : Les Loges L : 0,7 km	16:39	17:09
74,5	18,0	D553b Route Bleue à gauche	16:41	17:11
75,2	17,3	D553A tout droit	16:42	17:12
78,1	14,4	Boisgibault	16:46	17:16
78,5	14,0	D247A à droite	16:47	17:17
78,6	13,9	Rue des Mardelles - Route de Bois Fleury à droite	16:47	17:17
78,8	13,7	Danger Ralentisseur	16:47	17:17
82,3	10,2	Rue de Breugnon à droite	16:52	17:22
82,9	9,6	Route de Les Cassiers à droite	16:53	17:23
85,4	7,1	D153 à droite	16:56	17:26
85,5	7,0	Saint-Andelain	16:56	17:26
85,6	6,9	Danger Rétrécissement	16:56	17:26
85,8	6,7	MG 2 : en face salle des fêtes L : 2,3 km	16:57	17:27

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
86,0	6,5	D503 à gauche	16:57	17:27
87,5	5,0	Le Bouchot	16:59	17:29
88,1	4,4	C1 / D23 Route de l'Abbaye tout droit	17:00	17:30
89,4	3,1	C1 / D184 tout droit	17:01	17:31
90,6	1,9	D38 à droite	17:03	17:33
91,4	1,1	Rond Point 2 ^{ème} sortie	17:04	17:34
91,6	0,9	Rond Point 1 ^{ère} sortie	17:04	17:34
91,7	0,8	Pouilly-sur-Loire	17:05	17:35
91,7	0,8	D28a à droite	17:05	17:35
92,5	0,0	Arrivée : Entrée - Caves de Pouilly-sur-Loire-40, Avenue de la Tuilerie	17:06	17:36

PMG		
PMG 2	Les Loges (L:0,7 km)	KM : 73,2
PMG 2	Saint-Andelain (L:2,3 km)	KM : 85,8

SPRINTS	
Pouilly-sur-Loire 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée	KM : 68,0

KM 58	
Garchy : Rue du Champ de Foire	KM : 59,3

SUILLY-LA-TOUR ► POUILLY-SUR-LOIRE

ÉTAPE EN LIGNE

92,5 KM

- Départ fictif
- Départ réel
- Circuit d'arrivée à effectuer 1 fois
- Déviation des directeurs sportifs
- Arrivée

DÉPART



- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Suilly-la-Tour, à partir de 12h30.
- Rassemblement des officiels > Parking du cimetière.
- Rassemblement caravane publicitaire > Parking du cimetière.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place de l'église.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Parking du château des Granges, route de Fontenoy.
- Sanitaires, salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 14h15, devant l'église.

Rassemblement de départ > Place de l'église, à 15h15.

- Départ fictif > Rue Saint Symphorien, à 15h25 (distance du départ fictif = 800 mètres).
- Départ réel, Sortie de Donzy, sur le D404 Rue du Moulin Ecorce, au panneau, sortie de ville, à 15h30.



ARRIVÉE



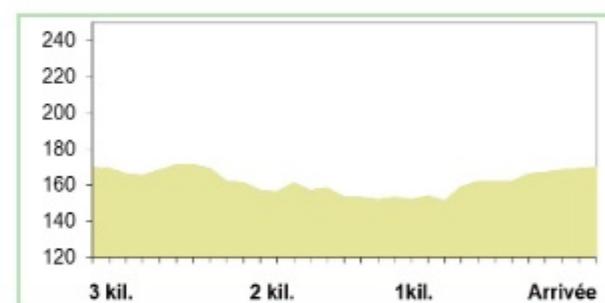
- Circuit de 24,500 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire déviation DS : à droite, ZA les bardebouts, à gauche, Chemin des moulins à vents.
- Stationnement des directeurs sportifs : dans la cour de la cave des Moulins à Vent, coopérative de Pouilly-sur-Loire.
- Stationnement des officiels : à droite, ZA les bardebouts.
- Stationnement caravane publicitaire : Avenue des Tuilleries.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : dans la cour de la cave des Moulins à Vent, coopérative de Pouilly-sur-Loire.
- L'arrivée sera jugée sur la D28a, Avenue de la Tuilerie, au terme d'une ligne droite de 800 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé dans la cour de la cave des Moulins à Vent, coopérative de Pouilly-sur-Loire.
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation, situé Avenue de la Tuilerie.
- Salle de presse : car podium Rolland Organisation, situé Avenue de la Tuilerie.
- Contrôle médical : 6 rue des écoles.



PROFIL DE L'ÉTAPE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM




SAINT-MARTIN-DU-PUY


Saint-Martin-du-Puy se situe dans le massif du Morvan et fait partie de son parc naturel régional.

Le ruisseau des Couées coule sur le territoire de la commune.

Le château de Vésigneux (XVI^e et XVII^e siècles), propriété du Grand Condé, se trouve sur le territoire de la commune. Aujourd'hui propriété de la Maison de Bourbon Busset.

Le village fut le siège d'une baronnie dont le château a disparu. Vauban fut présenté au Grand Condé dans son château de Vésigneux. Dans le hameau de Plainefas, un monument rappelle la mémoire du *Maquis Camille* fondé par Paul Bernard et Jean Longhi, un des plus importants du Morvan.

Au cours de la période révolutionnaire de la Convention nationale (1792-1795), la commune porta provisoirement le nom de *Puits-l'Affranchi*.


CHÂTEAU-CHINON


Située au cœur du massif granitique du Morvan, disposée en amphithéâtre au pied de son calvaire, CHATEAU-CHINON est la capitale historique du Morvan. L'étymologie de Château-Chinon reste imprécise. Des diverses hypothèses avancées, Can-nein, la cime blanche en gaélique, semble bien la plus vraisemblable et admise par le plus grand nombre d'historiens. Il est vrai qu'au milieu de collines boisées et noires, (Morvan signifie montagne noire)

Château-Chinon habitée, siège d'un oppidum, devait, en hiver, sous la neige, se détacher en blanc sur l'horizon et les hivers étaient longs !

Château-Chinon accroche ses toits d'ardoises aux pentes du Calvaire et domine des collines qui culminent, à l'Est vers le Haut Folin et le Mont Beuvray. Elle surplombe une région vallonnée où, dans un jeu d'ombre et de lumière, dominent toutes les nuances du vert.

Un grand nombre de promenades, de randonnées, de circuits touristiques sont proposés aux alentours de la ville, laissant largement profiter du magnifique patrimoine naturel et historique, en particulier le circuit du Calvaire et les ruines du château médiéval. Un espace François Mitterrand a été créé sur le circuit de la Promenade qui ceinture le Calvaire. Lieu de mémoire et de recueillement où François Mitterrand aimait contempler ce paysage de France ; un grand balcon qui, depuis le Morvan, embrasse un large horizon ouvert vers l'Ouest et s'abaissant vers le Nivernais.

Le **Musée du Septennat**, installé dans l'ancien couvent Sainte Claire abrite la collection d'objets offerts à François Mitterrand au cours de ses deux mandats. Il en a fait don au Département de la Nièvre avec mission de les exposer à Château-Chinon. Le **Musée du Costume** jouxtant le Musée du Septennat, offre aux visiteurs une riche collection de costumes, robes et vêtements du XVI^e et XX^e siècle, la **Fontaine animée de Nicki de Saint Phalle et de Jean Tinguely**, une des cinq fontaines qu'ont créées ces deux artistes ; elle apporte une note gaie et colorée, une sorte de clin d'œil souriant à la ville.

www.ville-chateau-chinon.fr

SAINT-MARTIN-DU-PUY ▶ CHÂTEAU-CHINON

ÉTAPE EN LIGNE

151,2 KM

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
Rassemblement DS : Parking Entreprise Malviche			12:55	13:25
Départ fictif : Route de La Mairie, Route de Chalaux, Saint-Martin le bas D128 L : 1,2 km				
0	151,2	Départ réel : D128	13:00	13:30
2,6	148,6	D141	à gauche	13:03
4,3	146,9	Danger Pont Rétrécissement	13:06	13:36
5,9	145,3	D944	à gauche	13:08
7,3	143,9	Rincieux		13:10
9,0	142,2	D128	à droite	13:13
9,1	142,1	Saint-Martin-du-Puy		13:13
9,2	142,0	Rue des Fontaines	à droite	13:13
10,5	140,7	D235	à droite	13:15
16,5	134,7	D150	à droite	13:24
17,5	133,7	SPRINT Col de Plainefas	13:26	13:56
20,1	131,1	Sonne		13:30
22,2	129,0	D6	à gauche	13:33
29,1	122,1	Direction Brizon	à droite	13:43
30,5	120,7	Route de la Laume	à droite	13:45
33,4	117,8	D17	à droite	13:50
41,6	109,6	Lormes		14:02
41,7	109,5	SPRINT entrée Lormes	14:02	14:32
42,0	109,2	D944	à gauche	14:03
43,5	107,7	D944	tout droit	14:05
47,9	103,3	Vauclaux		14:11
48,7	102,5	D442 Rue des Poylets	à gauche	14:13
49,1	102,1	D977 Bis	tout droit	14:13
52,5	98,7	La Roche		14:18
57,0	94,2	KM58 La gare de Razou	14:25	14:55
57,4	93,8	D171	à droite	14:26
61,6	89,6	D238	à droite	14:32
62,0	89,2	Champcoulant		14:33
63,6	87,6	Virage Dangereux Trottoir à droite	14:35	15:05
64,2	87,0	Mhère		14:36
64,5	86,7	D238	à droite	14:36
64,6	86,6	D238 Place de La Mairie	à droite	14:36
67,2	84,0	D944	à gauche	14:40
70,1	81,1	La Croix Milan		14:45
70,2	81,0	MG 1 : La Croix Milan L : 3 km	14:45	15:15



KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
75,6	75,6	Chassy	14:53	15:23
75,6	75,6	SPRINT entrée Chassy	14:53	15:23
78,0	73,2	D232 à gauche	14:57	15:27
78,7	72,5	Danger Pont Rétrécissement	14:58	15:28
79,7	71,5	D304 à droite	14:59	15:29
81,0	70,2	D303 à gauche		
83,7	67,5	D303 à droite		
85,5	65,7	D12 à droite	15:08	15:38
85,8	65,4	Chaumard	15:08	15:38
87,3	63,9	D12 à droite	15:10	15:40
87,3	63,9	Danger Pont Rétrécissement	15:10	15:40
90,8	60,4	D161 à droite	15:16	15:46
90,9	60,3	Danger Rétrécissement	15:16	15:46
91,0	60,2	D230 à gauche	15:16	15:46
94,4	58,8	Remoillon	15:21	15:51
95,1	58,1	MG 1 : Remoillon L : 4,1 km	15:22	15:52
95,2	58,0	D944 à gauche	15:22	15:52
98,1	53,1	Entrée du Circuit	15:27	15:57
98,1	53,1	D37 à gauche	15:27	15:57
100,3	50,9	D500 à droite	15:30	16:00
107,4	43,8	MG 1 Les Brenets L : 8,4 km	15:41	16:11
114,1	37,1	Arlauf	15:51	16:21
114,2	37,0	Rue de Lancray à droite	15:51	16:21
114,3	36,9	D978 à droite	15:51	16:21
114,5	36,7	Route du Chatz à droite	15:51	16:21
120,7	30,5	Danger Pont Rétrécissement	16:01	16:31
122,5	28,7	Château-Chinon	16:03	16:33
122,7	28,5	Boulevard de la république à droite	16:04	16:34
123,2	28,0	Place Gudín	16:04	16:34
123,2	28,0	MG 1 : 1^{er} Passage sur la ligne d'arrivée L : 2,7 km	16:04	16:34
123,2	28,0	Place Saint Christophe	16:04	16:34
123,4	27,8	Rue de l'École tout droit	16:05	16:35
123,5	27,7	Rue des Fossés à gauche	16:05	16:35
123,7	27,5	D978 à droite	16:05	16:35
124,2	27,0	D944 tout droit	16:06	16:36
126,1	25,1	D37 à droite	16:09	16:39
128,3	22,9	D500 à droite	16:12	16:42
135,4	15,8	MG 1 Les Brenets L : 8,4 km	16:23	16:53
142,1	9,1	Arlauf	16:33	17:03

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
142,2	9,0	Rue de Lancray à droite	16:33	17:03
142,3	8,9	D978 à droite	16:33	17:03
142,5	8,7	Route du Chatz à droite	16:33	17:03
148,7	2,5	Danger Pont Rétrécissement	16:43	17:13
150,5	0,7	Château-Chinon	16:45	17:15
150,7	0,5	Boulevard de la république à droite	16:46	17:16
151,2	0,0	Place Gudín	16:46	17:16
151,2	0,0	MG 1 : 2^{ème} Passage sur la ligne d'arrivée L : 2,7 km	16:46	17:16
151,2	0,0	Arrivée : Place Gudín, au niveau de la rue des Fontaines	16:46	17:16



Détail étape 4

PMG		
PMG 1	La Croix Milan (L:3,0 km)	KM : 70,2
PMG 1	Remoillon (L:4,1 km)	KM : 95,1
PMG 1	Les Brenets (L:8,4 km)	KM : 107,4
PMG 1	1 ^{er} Passage Ligne d'arrivée (L:2,7 km)	KM : 123,2
PMG 1	Les Brenets (L:8,4 km)	KM : 135,4
PMG 1	Arrivée (L:2,7 km)	KM : 151,2

SPRINTS	
Col de Plainefas	KM : 17,5
Entrée Lormes	KM : 41,7
Entrée Chassy	KM : 75,6

KM 58	
La gare de Razou	KM : 57,0

SAINT-MARTIN-DU-PUY ▶ CHÂTEAU-CHINON

ÉTAPE EN LIGNE

151,2 KM

-  Départ fictif
-  Départ réel
-  Circuit d'arrivée à effectuer 1 fois
-  Déviation des directeurs sportifs



Arrivée



DÉPART



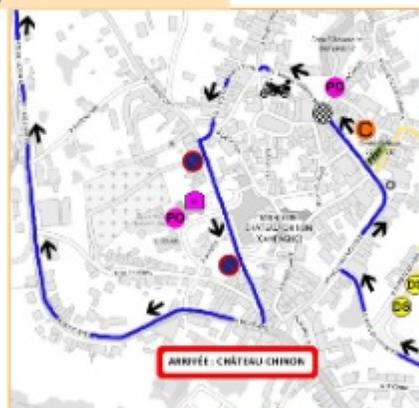
- Déjeuner des suiveurs > Salle des Fêtes, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels > Parking du champ de foire.
- Rassemblement caravane publicitaire > Rue de la mairie.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > dans la cour de la mairie.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Parking de l'entreprise « Malviche Distribution » - « Palexpress ».
- 1 à 4 Route du Chalaux, Coordonnées GPS : N 47.33578 E 3.86195
- Sanitaires, place de l'église.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h15, Rue de l'église.

Rassemblement de départ > Rue de l'église, à 13h15.

- Départ fictif > Rue de l'église, Route de La Mairie, Route de Chalaux, Saint-Martin le bas, Route d'Empury D128 (distance du départ fictif = 1000 mètres, Attention départ fictif en descente, à allure modérée !).
- Départ réel, sur la D 128, avant le carrefour avec la D944, route d'Avallon, à 13h30.



ARRIVÉE



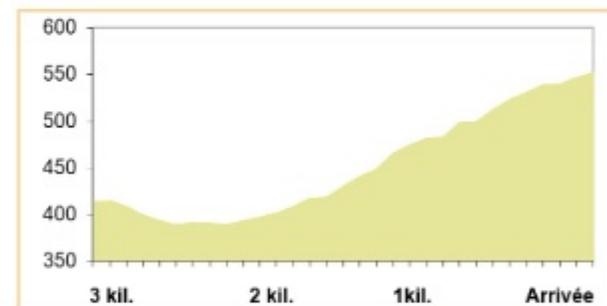
- Circuit de 28,000 kilomètres à effectuer 1 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Stationnement des directeurs sportifs : Rue Marie Paillard, D556, rue Alain Fournier, stationnement place Jean Sallonnyer.
- Stationnement des officiels : parking de l'école élémentaire.
- Stationnement caravane publicitaire : Place Gudin.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils : Place Saint Christophe.
- L'arrivée sera jugée en haut de la place Gudin, au terme d'une côte de 2700 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé Place Gudin.
- Salle des classements : Car podium Rolland Organisation, Place Gudin.
- Salle de presse : Car podium Rolland Organisation.
- Contrôle médical : Salle Louise Michel.



PROFIL DE L'ÉTAPE



PROFIL DES 3 DERNIERS KM



► CERCY-LA-TOUR



Cercy-La-Tour est une ville du Sud Nivernais, située aux portes du Morvan dans le canton de Luzy.

Ville accueillante et agréable, elle est située sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et est traversée par de nombreux cours d'eau (l'Alène, La Canne et l'Aron) qui attirent les pêcheurs.

Patrie du Peintre Hector HANNOTEAU, laissez-vous envouter par le charme de son patrimoine historique : église du 12^{ème} siècle classée à l'inventaire des monuments historiques, rue Casse Cou d'où vous rejoindrez le Canal du Nivernais et les départs de deux sentiers de randonnée.

Cercy-la-Tour est également un important centre d'élevage équin grâce à ses haras.

Ville dynamique avec une trentaine d'associations, ville sportive qui a vu grandir des graines de champions au-delà de ses frontières, elle avait déjà accueilli le TNM en 2009 (CLM par équipe), 2011 (Départ de la 5^{ème} étape) et 2015 (départ de la 4^{ème} étape). La municipalité renoue ainsi avec son passé.



© Crédit photo Stéphane JEAN BAPTISTE

◀ FOURS



Situé entre La Loire et les collines du Morvan, le village de Fours, au sud du Nivernais Morvan, doit son nom aux anciennes industries du verre et de la porcelaine. Fours fut en effet le centre d'une activité industrielle intense. La Grande Halle « Sainte Catherine » est le seul témoin de la Verrerie royale Sainte Catherine. Celle-ci fonctionne dès le début du XVII^{ème} siècle, en utilisant au mieux les matières premières locales : les forêts fournissent le combustible, le sous-sol la terre réfractaire et la Loire fournit le sable. L'expédition des verres fins fabriqués se fait grâce à la Loire à partir du port de Thareau à Saint-Hilaire-Fontaine.

La verrerie fait vivre plus de mille personnes. En 1791, il existe cinq fours en activité. Mais en juillet 1792 un violent orage détruit une grande partie de la manufacture, avec la mise sous séquestre des biens du marquis de Vogue, propriétaire de la Verrerie, et le décès de son directeur, la fabrique tombe dans un marasme, dont elle ne se relèvera jamais. Le 8 juin 1810, la verrerie est déclarée en faillite. Une page de l'histoire est tournée, mais ce n'est pas encore la fin de son aventure industrielle.

En effet, en 1816, les bâtiments de la verrerie sont achetés par la famille Pouyat, de Limoges, afin de créer une usine de porcelaine : « La manufacture de Porcelaine de SA Royale le Duc de Berry ». Dès 1817, elle emploie huit cents ouvriers, douze fours sont en activités et une école d'apprentissage est créée. On note en 1820, deux cent trente modèles différents de porcelaines blanches dorées ou peintes. Cette prospérité continuera après la mort du dernier des frères Pouyat en 1845. Mais la production s'oriente vers la fabrication courante de porcelaine blanche sans décors.

Fours regroupe les antiques paroisses de Maisons-en-Longue-Salve et de Saint-Sulpice. L'église de Fours est consacrée en 1837. Elle remplace l'église de l'ancienne paroisse de Maison-en-Longue-Salve, construite au XII^e siècle, et détruite au milieu du XIX^e siècle.

Aujourd'hui Fours compte 650 habitants. Elle présente une vie associative et locale riche en événements.

<http://www.mairiedefours.fr>



La Place Pouyat

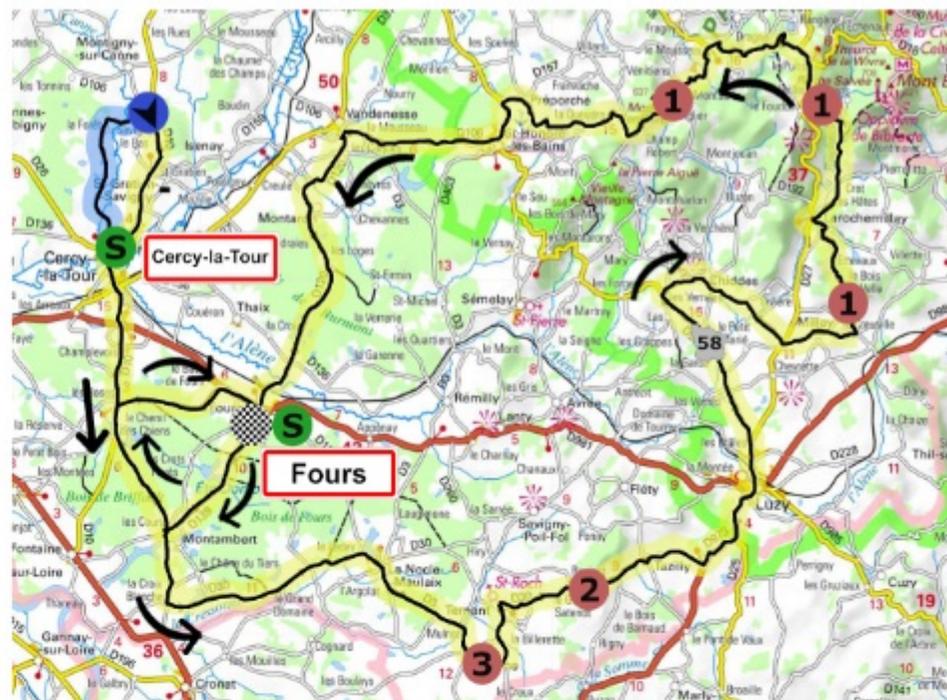
DIMANCHE 22 JUIN

CERCY-LA-TOUR ► FOURS

ÉTAPE EN LIGNE

157,7 KM

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES	
Parcours	Restants		caravane	course
Rassemblement DS : Place de l'église			12:50	13:15
Départ fictif : Rue Morlon, Rue de l'École, Rue puis Route du Moulin Chevillon L : 7,2 km				
0	157,7	Départ réel : D10 - Départ arrêté !	13:00	13:30
2,3	155,4	Saint-Graben-Savigny	13:03	13:33
4,4	153,3	Cercy-la-Tour	13:06	13:36
6,0	151,7	Danger Ralentisseur	13:08	13:38
6,7	151,0	Danger Pont Rétrécissement	13:09	13:39
7,1	150,6	Danger Ralentisseur	13:10	13:40
7,5	150,2	SPRINT : face au Salon de Coiffure	13:10	13:40
7,8	150,1	Danger Ralentisseur	13:10	13:40
7,8	149,9	Danger Passage à Niveau	13:11	13:41
7,9	149,8	Rond-Point 2 ^{ème} sortie D10	13:11	13:41
9,4	148,3	D10 / D981	13:13	13:43
13,7	144,0	D208	à gauche	13:19
17,7	140,0	D139	à droite	13:25
18,3	139,4	Montambert	13:26	13:56
20,7	137,0	D30	à gauche	13:29
29,1	128,6	La Nucle Maulaix	13:41	14:11
29,6	128,1	D3	à droite	13:42
29,7	128,0	D3	à gauche	13:42
34,3	123,4	Saint-Seine	13:49	14:19
35,0	122,7	C1 Route de Ternant	à gauche	13:50
35,6	122,1	Route Direction Crécy-sur-Somme	à droite	13:50
35,7	122,0	MG 3 Mont d'Azy L : 1,2 km	13:51	14:21
36,6	121,1	D183	à gauche	13:52
39,0	118,7	D30	à droite	13:55
42,8	114,9	MG 2 Grand Satenot L : 2,8 km	14:01	14:31
45,7	112,0	Tazilly	14:05	14:35
48,3	109,4	D913	à gauche	14:09
51,7	106,0	Luzy	14:13	14:43
52,1	105,6	D981	à droite	14:14
52,3	105,4	Cours Gambetta	à gauche	14:14
52,4	105,3	Danger Ralentisseur	14:14	14:44
52,6	105,1	Place du Champ de Foire	à gauche	14:15
52,7	105,0	Rue du Palluaut	à gauche	14:15
52,8	104,9	D985 Avenue du Docteur Dollet	à gauche	14:15
53,1	104,6	Danger Rétrécissement	14:15	14:45
53,2	104,5	Danger Ralentisseur	14:16	14:46
58,4	98,3	KM58 en face Chemin de Fougères	14:23	14:53



Détail étape ⑤

PMG		
PMG 3	Mont d'Azy (L:1,2 km)	KM : 35,7
PMG 2	Grand Satenot (L:2,6 km)	KM : 42,8
PMG 1	Le Bois de Velle (L:3,6 km)	KM : 72,1
PMG 1	Petiton (L:2,9 km)	KM : 82,7
PMG 1	Sanglier (L:2,4 km)	KM : 93,5

SPRINTS	
Cercy-la-Tour	KM : 7,5
Fours	KM : 123,1
Fours	KM : 140,2

KM 58	
KM58 en face Chemin de Fougères	KM : 58,4

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ	HORAIRES		
Parcours	Restants		caravane	course	
61,0	98,7	D124	à droite	14:27	14:57
62,4	95,3	Chiddes		14:29	14:59
67,0	90,7	D124 / D27	tout droit	14:35	15:05
68,1	89,6	Millay		14:37	15:07
68,3	89,4	Danger Ralentisseur + Rétrécissement		14:37	15:07
68,6	89,1	Danger Ralentisseur		14:38	15:08
71,0	86,7	C4	à gauche	14:41	15:11
72,0	85,7	Le Bois de Velle		14:42	15:12
72,1	85,6	MG 1 face n°1200 L : 3,6 km		14:43	15:13
74,1	83,6	Larochemillay		14:45	15:15
74,1	83,6	Danger Traversée Larochemillay		14:45	15:15
74,5	83,2	Route de Millay	à gauche	14:46	15:16
74,8	82,9	C2 Route des Anciennes Écoles	à droite	14:46	15:16
75,0	82,7	D192	à gauche	14:47	15:17
75,6	82,1	D507	à droite	14:48	15:18
82,7	75,0	MG 1 Petiton L : 2,9 km		14:58	15:28
82,7	75,0	D27	à droite	14:58	15:28
83,7	74,0	Le Puits		14:59	15:29
84,0	73,7	D183	à gauche	15:00	15:30
89,9	67,8	D227	à gauche	15:08	15:38
91,2	66,5	Danger Rétrécissement		15:10	15:40
93,5	64,2	MG 1 Sanglier L : 2,4 km		15:13	15:43
93,5	64,2	D299	à droite	15:13	15:43
99,3	58,4	C12	à droite	15:21	15:51
100,7	57,0	C5 Route de Resorim	à droite	15:23	15:53
101,7	56,0	Préporché		15:25	15:55
101,8	55,9	D157	à gauche	15:25	15:55
102,6	55,1	C8	à gauche	15:26	15:56
102,7	55,0	D985 Avenue du Docteur Dollet	à gauche	15:26	15:56

103,5	54,2	Saint-Honoré-les-Bains		15:27	15:57
104,2	53,5	Rue des caves	à droite	15:28	15:58
104,6	53,1	D106	tout droit	15:29	15:59
110,1	47,6	Vandenesse		15:37	16:07
110,2	47,5	D120	à gauche	15:37	16:07
112,7	45,0	Danger Rétrécissement		15:41	16:11
113,5	44,2	Montaron		15:42	16:12
121,4	36,3	Fours		15:53	16:23
121,8	35,9	Danger Passage à Niveau		15:54	16:24
122,8	34,9	D981	à droite	15:55	16:25
122,8	34,9	D139	à gauche	15:55	16:25
122,8	34,9	Entrée du Circuit		15:55	16:25
123,1	34,6	SPRINT 1 ^{er} Passage sur la ligne		15:55	16:25
128,6	29,1	D208	à droite	16:03	16:33
132,8	24,9	D10	à droite	16:09	16:39
133,9	23,8	D151	à droite	16:11	16:41
138,3	19,4	D981	à droite	16:17	16:47
139,0	18,7	Fours		16:18	16:48
139,4	18,3	Danger Ralentisseur		16:19	16:49
139,7	18,0	Danger Ralentisseur		16:19	16:49
139,9	17,8	D139	à droite	16:19	16:49
140,2	17,5	SPRINT 2 ^{ème} Passage sur la ligne		16:20	16:50
146,0	11,7	D208	à droite	16:28	16:58
150,2	7,5	D10	à droite	16:34	17:04
151,3	6,4	D151	à droite	16:36	17:06
155,7	2,0	D981	à droite	16:42	17:12
156,4	1,3	Fours		16:43	17:13
156,8	0,9	Danger Ralentisseur		16:44	17:14
157,1	0,6	Danger Ralentisseur		16:44	17:14
157,3	0,4	D139	à droite	16:44	17:14
157,7	0,0	Arrivée Finale : Place Pouyat		16:45	17:15

PROFIL DE L'ÉTAPE



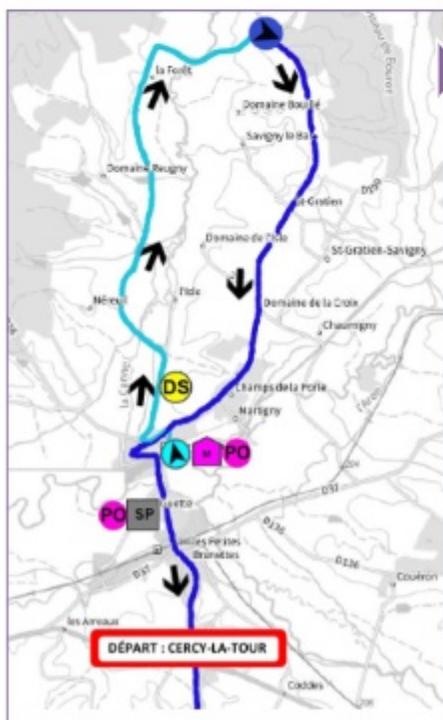
-  Départ fictif
-  Départ réel
-  Circuit d'arrivée à effectuer 2 fois
-  Déviation des directeurs sportifs



Arrivée



DÉPART



- Déjeuner des suiveurs : Salle polyvalente de Cercy-la-Tour, à partir de 11h00.
- Rassemblement des officiels : Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement caravane publicitaire : Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils : Parking de la salle polyvalente.
- Rassemblement des directeurs sportifs : Parking de l'école - Arc-en-Ciel - 5 Rue de l'Isle.
- Coordonnées GPS : N 46.87118 - E 3.64445
- Sanitaires : Place d'Aligre.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h15, Place de la mairie.
- Rassemblement de départ : Place de la mairie, à 13h00.
- Départ fictif : place de la mairie, à 13h15 (distance du départ fictif = 7200 mètres).
- Départ réel : à Annay, sur la D 107, Route de Saint-Gratien-Savigny, à 13h30. Départ arrêté !

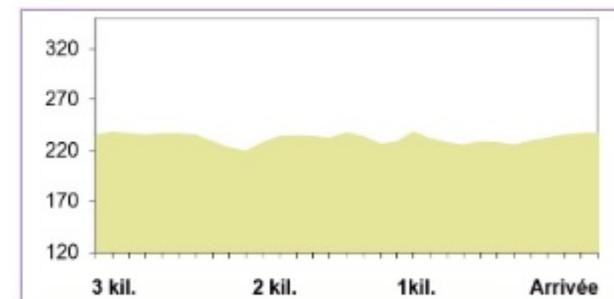


ARRIVÉE

- Circuit de 17,500 kilomètres à effectuer 2 fois.
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : à droite, Place Pouyllat.
- Stationnement des directeurs sportifs : Parking MJC (salle des fêtes).
- Stationnement des officiels : Place Pouyat.
- L'arrivée sera jugée sur la D 139, Place Pouyat, au terme d'une ligne droite de 150 mètres.
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé place Pouyat.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils > Place Pouyat.
- Stationnement de la caravane publicitaire > Place Pouyat.
- Sanitaires dans les vestiaires : Parking MJC (salle des fêtes).
- Salle des classements : car podium Rolland Organisation.
- Salle de presse : car podium Rolland Organisation.
- Contrôle médical : Ecole maternelle



PROFIL DES 3 DERNIERS KM





HÉBERGEMENT

**HÉBERGEMENT OFFICIELS ET SUIVEURS :
OFFICIELS FFC, FEEP, ACP...**

EUROPE HÔTEL

8, Impasse André Marie Ampère
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tél : 03.86.71.83.00

Les lieux de repas vous seront communiqués dès votre arrivée

HÉBERGEMENT DES COUREURS ET DIRECTEURS SPORTIFS

VILLAGE VACANCES DES GRANDS CHÊNES

« CAPFUN »

Route de Fertôt
58470 GIMOUILLE
coordonnées GPS : N 46.99913 - E 3.09967
Tel : 03 86 21 09 21

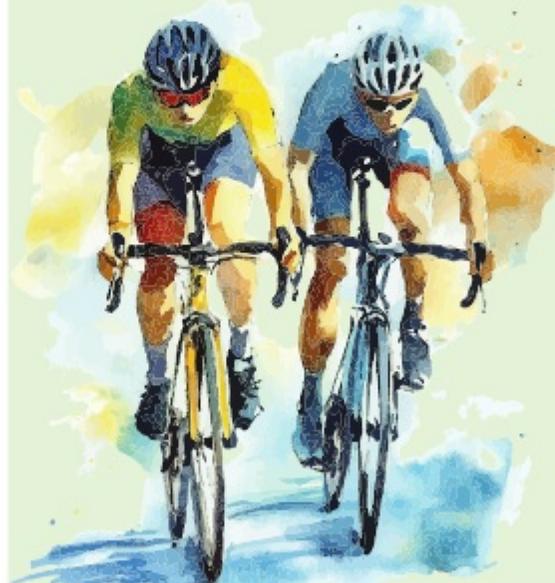
Le repas, entre les deux étapes du vendredi 20 juin,
sera servi pour l'ensemble des équipes invitées,
Salle des Fêtes de PRÉMERY.

LE VÉLO C'EST MA NATURE



RESPECTONS LA NATURE

Organisateurs, officiels et coureurs, engageons-nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. Gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles.



SENSIBILISONS LES AUTRES

La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. Plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cycliste durable entrepris par le CO TNM visant à mettre en œuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence.

LE VÉLO C'EST MA NATURE

*Le comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan
s'engage pour un cyclisme durable.*

HOPITAUX

CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS

1, avenue Patrick Guillot
58000 Nevers
03.86.93.70.00

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE

74, route de Moulins
58300 Decize
03.86.77.78.79

CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

74, route de Beaugy
58500 Clamecy
03.86.27.60.00

CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

96, rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne-sur-Loire
03.86.26.54.54

CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-CHINON

42, rue Jean-Marie Thévenin
58120 Château-Chinon
03.86.79.60.00

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 :

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le département de la Nièvre, le comité d'organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN, soutenu techniquement par le Club Cycliste de Varennes Vauzelles, fait disputer la 47^{ème} édition de son épreuve du 19 au 22 juin 2025, en élite nationale (classe 2.12.1).

ARTICLE 2 :

Cette épreuve nationale par étapes, est ouverte sur invitation à des équipes de 5 coureurs. Équipes continentales UCI françaises, équipes professionnelles cyclo-cross UCI, équipes club N1, N2, N3 (Elite, open 1), Équipe nationale française, Équipes régionales, Équipes mixtes ; Équipes étrangères (4 équipes maximum) avec l'accord de leur fédération nationale.

ARTICLE 3 :

Disputée en cinq étapes en ligne ou demi-étapes, dont un contre-la-montre individuel, cette épreuve comprendra :

- Un classement général individuel au temps
- Un classement général par points
- Un classement général du meilleur grimpeur
- Un classement général des sprints
- Un classement du meilleur espoir à chaque étape
- Un classement de la performance à chaque étape
- Un classement général par équipe au temps

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 :

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexes jointes au présent règlement.

ARTICLE 5 :

Les 18 équipes invitées par le comité d'organisation seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de huit personnes, dont cinq coureurs.

ARTICLE 6 :

La permanence de l'épreuve se tiendra, le jeudi 19 juin 2025, salle de restaurant, de l'ancienne auberge de La Fermeté, de 9h00 à 11h30. L'ordre des voitures, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs. Puis, pour chaque étape en ligne, l'ordre des voitures techniques sera déterminé par le classement général au temps.

ARTICLE 7 : Etape Contre-la-Montre individuel

Les vélos de contre la montre, en conformité avec la réglementation FFC, seront autorisés.

ARTICLE 8 : Etapes en lignes

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24 en cas d'incident dûment constaté dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Le présent article n'est pas applicable à l'étape 4, le samedi 21 juin 2025.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

ARTICLE 9 :

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton.

Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture Assistance Course Provence.

Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa position. Les six premières équipes du classement général (Cf. Article 6) seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

ARTICLE 10 :

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés. Par exception, les leaders seront autorisés à porter une combinaison de leur formation à l'occasion de l'étape contre la montre.

ARTICLE 11 :

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion régional, national ou mondial.

ARTICLE 12 :

Avant le départ de chaque étape en ligne, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'émargement.

Conformément à l'article 2.3.9 de la FFC, la signature de la feuille de départ prend fin 10 minutes avant l'heure du départ.

ARTICLE 13 :

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

ARTICLE 14 :

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- augmenté de 12 % pour les étapes en lignes : 1^{ère} et 5^{ème} étape.
- augmenté de 15 % pour la demi-étape en ligne : 3^{ème} étape.
- augmenté de 18 % pour l'étape en ligne : 4^{ème} étape.
- augmenté de 30 % pour la 2^{ème} étape, CLM individuel.

Conformément à la réglementation fédérale : en cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure. Le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ceux qui sont classés au classement par points se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devenait négatif.

ARTICLE 15 :

L'épreuve est disputée sous la réglementation fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation antidopage.

ARTICLE 16 :

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un macaron spécial prévu à cet effet.

Les caravaniers se rassembleront au même endroit que les coureurs. Le départ de la caravane aura lieu 30 minutes avant le départ des coureurs. Un chef de caravane, placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape dernière la course. En aucun cas ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

ARTICLE 17 :

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 5 étapes du T.N.M.

Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

ARTICLE 18 :

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du directeur de course ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge.

Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué.

Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière qui accompagnera l'épreuve.

ARTICLE 19 :

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles.

Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées. Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière.

Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC.

Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate.

ARTICLE 20 :

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz.

Les postes sont loués à Assistance Course Provence par le CO TNM et sont mis à disposition des équipes.

À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société Assistance Course Provence.

ARTICLE 21 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

ARTICLE 22 :

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des arbitres de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

ARTICLE 23 :

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

ARTICLE 24 :

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus, par le CO TNM, sur les sites départ et arrivée d'étapes.

ARTICLE 25 :

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. pour les courses nationales par étapes.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 23 Mars 2025

Le Président du Club Cycliste
de Varennes-Vauzelles
Michel FIEVET

Le président du Comité d'Organisation
du Tour Nivernais Morvan
Raphaël DESCHAMPS



ANNEXE AU RÈGLEMENT

A

CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés.
- En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
- **Article 2.6.13 extrait** «En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées, lors de l'étape contre la montre, sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.
- En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étape contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

B

CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS :

- Etabli à l'issue de la demi-étape (Suilly-la-Tour > Pouilly-sur-Loire) et du CLM individuel, par addition des points obtenus lors de l'arrivée, soit :

1 ^{er} : 10 points	6 ^{ème} : 5 points
2 ^{ème} : 9 points	7 ^{ème} : 4 points
3 ^{ème} : 8 points	8 ^{ème} : 3 points
4 ^{ème} : 7 points	9 ^{ème} : 2 points
5 ^{ème} : 6 points	10 ^{ème} : 1 point

- Etabli à l'issue de chaque étape en ligne par addition des points obtenus lors de chaque arrivée, soit :

1 ^{er} : 25 points	9 ^{ème} : 7 points
2 ^{ème} : 20 points	10 ^{ème} : 6 points
3 ^{ème} : 16 points	11 ^{ème} : 5 points
4 ^{ème} : 14 points	12 ^{ème} : 4 points
5 ^{ème} : 12 points	13 ^{ème} : 3 points
6 ^{ème} : 10 points	14 ^{ème} : 2 points
7 ^{ème} : 9 points	15 ^{ème} : 1 point
8 ^{ème} : 8 points	

- Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à l'issue de chaque étape en ligne, de la demi-étape en ligne et du CLM individuel.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Classement général individuel au temps.

- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

C

CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 1 : 10	6	3 points
PMG 2 : 7	4	2 points
PMG 3 : 4	2	1 points

- Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape en ligne et de la demi-étape en ligne.

- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps

- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

D

CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS :

- Un sprint sera disputé dans la demi-étape en ligne,
- Trois sprints seront disputés dans chacune des étapes en ligne,
- 5 - 3 et 1 points seront attribués aux trois premiers coureurs classés dans chacun des sprints
- Le classement général des sprints sera obtenu par l'addition du nombre de points
- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C.
 1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général des sprints.
 2. Classement général individuel au temps.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

E

CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR :

- Ce sera le meilleur coureur de la catégorie U23 pour chaque étape en ligne, pour la demi-étape en ligne ou pour l'étape CLM.
- Il sera récompensé par un prix en nature.
- Le leader, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

F

CLASSEMENT DE LA PERFORMANCE :

- Un coureur sera désigné, par le collège des arbitres et le Président du comité d'organisation, à l'arrivée de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature.
- Le leader du jour, ou son suivant immédiat en cas de cumul, devra porter le maillot prévu par l'organisateur sur l'étape suivante.

G

SPRINT DU KILOMÈTRE 58 :

- Un sprint sera disputé dans chacune des étapes, ou demi-étape, en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature.

H

CLASSEMENT PAR ÉQUIPE :

- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.
- Y compris le CLM individuel (Art. 2.6.14)

Pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements. Dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que la dotation en espèces, fixée par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les coureurs devront impérativement être présents au protocole.

Concernant des prix fixés par la grille ci-jointe, ils seront reversés, aux participants, par leurs comités respectifs. Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant Art. 2.6.16 :

1. Classement général au temps,
 2. Classement général par points,
 3. Classement général du meilleur grimpeur
- L'ordre de priorité parmi les autres maillots est fixé par le CO TNM
4. Classement des sprints
 5. Classement du meilleur espoir
 6. Classement de la performance

Fait à Varennes-Vauzelles, le 23 Mars 2025

Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles :
Michel FIEVET

Le président du Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan :
Raphaël DESCHAMPS



PRIX



LISTE DES PRIX

Grille N°	459/10	610/20	640/4	610/20	1220/20	3700/25
1	93	122	305	122	246	590
2	73	98	183	91	183	430
3	64	85	91	73	146	360
4	55	73	61	61	122	330
5	44	59	-	49	98	300
6	33	44	-	43	85	260
7	30	40	-	34	67	220
8	27	35	-	27	55	190
9	22	30	-	18	37	150
10	18	24	-	12	24	130
11	-	-	-	11	21	110
12	-	-	-	9	20	90
13	-	-	-	9	18	70
14	-	-	-	9	17	60
15	-	-	-	8	15	50
16	-	-	-	8	14	50
17	-	-	-	7	14	40
18	-	-	-	7	14	40
19	-	-	-	6	12	40
20	-	-	-	6	12	40
21	-	-	-	-	-	30
22	-	-	-	-	-	30
23	-	-	-	-	-	30
24	-	-	-	-	-	30
25	-	-	-	-	-	30
Total des prix	459	610	640	610	1 220	3 700

PALMARÈS

1968 DANGUILLAUME Jean-Pierre Joué les Tours	1974 MOIRIER Jean-Jacques C.C. Varennes-Vauzelles	
1969 ALARY Jean-Claude C.S.M. Puteaux	1975 MOIRIER Jean-Jacques C.C. Varennes-Vauzelles	
1970 MARTINEZ Mariano C.C. Varennes-Vauzelles (équipe de France)	1976 BUSSOLINI Patrick U.V. Aube	
1971 AIGUEPARSES Claude C.S.M. Puteaux	1977 CHABANEL Claude U.V. Aube	
1972 TALBOURDET Bernard U.C. Longjumeau	<i>ÉPREUVE NON DISPUTÉE DE 1978 À 1986</i>	
1973 CHASSANG Jean U.C. Saint Pourçain	1987 LINO Pascal U.S. Créteil	1988 BOURGUIGNON Thierry V.C. Annemasse



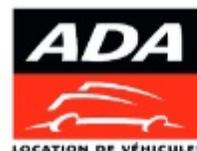
DOTATION GLOBALE

Judi 19 juin	Grille N°	1220/20
Vendredi 20 juin		
Matin	Grille N°	610/10
Après-midi	Grille N°	610/20
Samedi 21 juin		
	Grille N°	1220/20
Dimanche 22 juin		
	Grille N°	1220/20
CLASSEMENT FINAL		
Général individuel aux temps	Grille N°	3700/25
Général au temps, par équipe	Grille N°	640/4
Général aux points	Grille N°	459/10
Général des grimpeurs	Grille N°	459/10
Général des sprints	Grille N°	459/10
DOTATION GÉNÉRALE		10 597 €uros



1989 MANIN Christophe Isle sur le Doubs	2002 DELALANDE Frédéric France Police	2013 GUAY Julien Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon
1990 KAIKINGER Marcel Isle sur le Doubs	2003 MURER Wolfgang C.R.4.C. Roanne	2014 GUYOT Yann E.C. Armée de Terre
1991 ACKERMANN Olivier A.S.P.T.T. Paris	2004 PIVOIS Yann U.C. Châteauroux	2015 BERNARD Julien Sprinter Club Olympique Dijon
1992 PICARD Gérard A.S.P.T.T. Paris	2005 LUMINET Benoit C.R.4.C. Roanne	2016 Clément CARISEY C.R.4.C. Roanne
1993 LEPROUX Denis A.S. Corbeil-Essonnes	2006 MARTIN Ludovic V.C. Lyon Vaulx-en-Velin	2017 Louis PIJOURLET C.R.4.C. Roanne
1994 LEPROUX Denis C.C. Mantes la Ville	2007 HOUANARD Steve Super Sport 35 - A.C. Noyal-Châtillon	2018 Bastien DUCULTY V.C. Villefranche Beaujolais
1995 SABATIER Cyril V.C. Lyon Vaulx-en-Velin	2008 BOELEN Jerome Van Hermert Groep	2019 Marlon GAILLARD Vendée U - Pays de la Loire <i>Épreuve non disputée de 2020 à 2021 > COVID-19</i>
1996 THEVENIN Marc V.C. Châtillon sur Chalaronne	2009 BOURDILLAT Nicolas Creusot Cyclisme	2022 Damien GIRARD C.C. Nogent-sur-Oise
1997 DELALANDE Frédéric Jean Floc'h Mantes	2010 MAINARD Jérôme C.R.4.C. Roanne	2023 Clément CARISEY Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme
1998 DUMONT Nicolas C.C. Etupes	2011 SYS Klaas V.C. Rouen 76	2024 Samuel LEROUX Van Rysel Roubaix Lille Métropole
1999 DRUBAY Eric C.C. Etupes Le Doubs Montbéliard	2012 RENAULT Maxime Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon	
2000 YON Jean-Philippe V.C. Rouen 76		
2001 RAVALEU Stéphane V.C. Rouen 76		

LES PARTENAIRES DU TNM 2025



LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT

AGENDA

JUN
SEPTEMBRE
2025

CULTUREL

DE LA

NIEVRE

par le Conseil départemental de la Nièvre



RETROUVEZ TOUT LE PROGRAMME
EN DÉTAIL SUR WWW.NIEVRE.FR

nièvre
le département
www.nievre.fr

